

Refonte du DAEFLE

Communication aux inscrits

Les changements du DAEFLE en 2023

Les contenus pédagogiques du DAEFLE évoluent, se mettent à jour et se modernisent.

Cette transition se fait progressivement et en voici les axes principaux :

- le DAEFLE suit la réforme de la formation professionnelle et ne propose plus de contenus pédagogiques par discipline mais par compétence professionnelle ;
- les modules disparaissent au profit de blocs de compétences : cela signifie que pour chaque bloc validé, vous recevrez un certificat et non plus une simple attestation de participation aux modules ;
- l'examen final transversal disparaît : chaque bloc de compétence est évalué indépendamment et la validation des 6 blocs de compétences est nécessaire pour obtenir le diplôme ;
- un contrôle continu est mis en place : les micro-tâches (devoirs) sont évaluées et notées. Pour chaque bloc de compétence, deux micro-tâches seront à réaliser, en plus de quiz à chaque fin de séquence ; le contrôle continu représente 55% de la note finale.

Qu'est-ce qui change pour moi?

Différents cas de figure se présentent en fonction de votre situation dans le parcours de formation :

A. J'ai passé mon test d'accès mais je n'ai pas commencé la formation

À partir de juillet 2023, vous avez accès aux blocs de compétences qui seront évalués via un contrôle continu et une épreuve finale par bloc.

Informations et inscriptions auprès du CNED, notre partenaire :

<https://www.cned.fr/qualifications-professionnelles/diplome-d-aptitude-a-l-enseignement-du-francais-langue-etrangere-daefle>

B. J'ai passé mon test d'accès et je suis en cours de formation

Pour une meilleure cohérence pédagogique, nous vous invitons à compléter votre parcours de formation à la session de janvier 2023 et à vous présenter à l'examen final de décembre 2023. Dans le cas où certains modules resteraient à valider lors du passage à la nouvelle maquette, votre parcours de formation basculera d'une version du DAEFLE à l'autre.

Tous les modules acquis le resteront, via un système d'équivalence automatique. Chaque module validé correspondra à un bloc de compétence. Vous n'aurez aucune démarche à accomplir.

Attention: le module “FD3 - Grammaire” ne donne droit à aucune équivalence seul. Pour obtenir une équivalence de votre module avec la nouvelle maquette, le(s) module(s) “FD1 - Didactique” et/ou “FD9 - Observation” devront avoir été validés.

Il vous faudra ensuite compléter votre parcours de formation en suivant les modules restants. Vous ne passerez d'épreuve que pour les modules de la nouvelle formule du DAEFLE.

Le système d'équivalence n'est pas applicable aux personnes ayant validé 6 modules.

Tableau des équivalences

MODULE VALIDÉ AU PLUS TARD A LA SESSION DE JANVIER 2023	BLOC DE COMPÉTENCE EN COURS DE VALIDITÉ À PARTIR DE JUILLET 2023 dans la limite de la date qui apparaît sur votre notification de validation
FD1 Didactique	FN1 Évoluer dans son milieu professionnel
FD2 Phonétique	FD2 Phonétique
FD3 Grammaire	pas d'équivalence si validé sans FD1 ou FD9
FD4 Evaluation	FN4 Accompagner les apprenants par l'évaluation
FD9 Observation	FN3 Animer un cours
FD5 FOS	FD5 FOS
FD6 FLE aux enfants	FD6 FLE aux enfants
FDA Enseigner aux APPS	FN8 Enseigner aux APPS
FD1 Didactique + FD3 Grammaire	FN1 Évoluer dans son milieu professionnel + FN2 Préparer un cours
FD3 Grammaire + FD9 Observation	FN2 Préparer un cours + FN3 Animer un cours

C. J'ai validé 6 modules et j'ai échoué à l'examen final ou je ne me suis pas encore présenté(e) à l'examen final

Tant que vos six modules sont validés, vous pouvez vous (re)présenter à l'examen final de décembre 2023, qui sera la dernière session organisée sous ce format.

La session de décembre 2023 est votre dernière chance de valider votre formation et obtenir votre diplôme. Vous ne pourrez pas vous inscrire aux examens du nouveau format.

Une session exceptionnelle de rattrapage sera organisée en avril 2024 uniquement pour les personnes ayant échoué en décembre 2023.

Le système d'équivalence n'est pas applicable aux personnes ayant validé 6 modules.

D. J'ai validé les 6 modules et j'attends les résultats de la session de juin 2023

Patience, les résultats seront publiés le 15 septembre 2023 sur notre site internet. Pour le moment, vous n'avez rien à faire. Si vous n'êtes pas reçu à la session de juin 2023, vous basculez alors dans le cas de figure C.